**CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2019**

Présents : MM. RAVEL d’ESTIENNE, BARRAS, BANSARD, PIERRE DE LA BRIERE

MMES DAVID, SAUTY DE CHALON

Représentés : M. GAYET par M. BARRAS et Mme DUFORET par Mme DAVID

Absent : M. LANCELIN

Début de réunion : 17h35 // Fin de réunion : 19h40

1. **PLU : point général, calendrier etc…**

Monsieur Jérôme Bansard fait un point complet de l’avancement du PLU et répond aux différentes questions. Prochaines dates importantes :

* 8 juillet : réunion publique ; le powerpoint de présentation sera transmis par Monsieur Bansard à Mme Sauty de Chalon pour mise sur le site.
* 16 août : Monsieur Lenormand du cabinet Audiccé nous envoie le document complet de ce que le conseil municipal votera le 26 août ; Monsieur Bansard envoie aussitôt ce document à l’ensemble des conseillers municipaux. Monsieur Lenormand envoie à la mairie le modèle de délibération.
* 26 août : arrêté par le conseil municipal de la version du PLU à envoyer à l’administration avant enquête publique.

L’administration fera ses remarques et nommera un commissaire enquêteur qui viendra à plusieurs reprises à la mairie recueillir les commentaires de la population.

1. **Participation de la commune de BEUVRON à l’édition des différentes brochures touristiques**

Comme cela était fait jusqu’ à présent pour la Communauté de Communes de Cambremer, Monsieur le Maire est autorisé à verser la somme de mille cinq cent euros (1500 € ) au Comité Intercommunal de Tourisme de la Communauté de Communes de Normandie Cabourg Pays d’Auge.

Vote pour : 7

Vote contre : 1 (Mme Sauty de Chalon).

1. **Occupation du domaine public**

Aucune autorisation n’a été donnée à ce jour pour l’occupation du domaine public. C’est donc la responsabilité des riverains qui occupent le domaine public de s’assurer qu’ils ne détériorent pas la sécurité des piétons par leurs installations.

1. **Atelier numérique des seniors**

Il était proposé le passage d’un «  bus numérique » dans une commune à choisir ; c’est la commune de Bonneville-la-Louvet qui a été choisie compte tenu de son éloignement d’un espace public numérique. Cependant l’ASEPT de Normandie propose un nouvel outil «  ma retraite connectée » qui permet aux seniors d’apprendre à utiliser les tablettes numériques.

Les personnes intéressées »adresseront à la mairie pour de plus amples renseignements.

1. **Schéma directeur des voies douces**

Madame Anne David en charge de ce sujet au sein du Conseil Municipal, fournira une carte afin d’informer le Conseil des projets en cours au département et à la Communauté de Communes.

1. **Recensement de la population**

Le recensement de la population est prévu pour notre commune du 16 janvier au 15 février 2020. Il y a lieu de nommer :

* un coordonnateur
* un agent recenseur

Le coordonnateur communal est la secrétaire, Madame Nathalie Cruchon *(qui devra disposer du temps nécessaire pour assurer la collecte dans les délais).*

Il faudra envoyer une lettre à l’ensemble des Beuvronnais, rappelant l’importance de cette opération pour notre commune et la procédure existant maintenant par internet (pour action : Monsieur le Maire).

1. **Expertise des baux**

Un 2ème devis sera proposé à la réunion de septembre.

1. **Retenues de garanties évoquées par le Trésorier**

Par courrier internet du 10 mai 2019, la trésorerie nous indique que la retenue de garantie au profit de Moisy Menuiserie Métallique date de plus de 4 ans. La retenue de garantie concernant l’entreprise Moisy Menuiserie Métallique pour un montant de 2914.48 € est atteinte par la prescription quadriennale ; nous opposons donc la prescription du comptable. Nous ne sommes plus en possession du DGD, du PV de réception des travaux ni de la levée des réserves. Nous allons établir un titre en recette exceptionnelle au 7788.

Votée à l’unanimité.

1. **Effacement des réseaux électriques**

Pour compléter l’effacement du réseau entre le coin nord-ouest de la place et le terrain de pétanque, un devis de l’entreprise AGENOR à Sotteville les Rouen nous est proposé pour un montant de 447.12 € ttc.

Votée à l’unanimité

**10-Nouveaux compteurs électriques pour les particuliers**

Les compteurs actuels vont être changés à partir du mois de juillet par l’entreprise ENEDIS qui les remplacera par de nouveaux compteurs appelés « Linky » et ayant des fonctionnalités supplémentaires. Avantages : voir le document à disposition à la mairie. Le changement de compteur est obligatoire.

1. **Sécurité des objets précieux dans les églises de Beuvron et la Chapelle de Clermont**

Différentes possibilités ont été évoquées ; l’une paraissant à priori plus efficace serait la caméra ; cependant, avant décision, il serait souhaitable de décrire intégralement la procédure :

* Fausse caméra ou vraie caméra,
* Si vraie caméra ; où et comment sont enregistrées les images ? quel coût ?

. si besoin de visionner les images, qui et à quel coût ?

. les images sont-elles recevables par la police et la justice ?

Par ailleurs, il serait bien de faire l’inventaire des accès, des clés y afférent et des personnes possédant une clé.

**12- Demande de Subvention au titre des Amendes de Police pour le projet « Cœur de Bourg » :**

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de l0 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux d’Aménagement de la Place Michel Vermughen pour un montant total de 614 000 € HT

Les travaux envisagés permettant d’améliorer la sécurité des piétons s’élèvent à 87 550 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser l’ensemble des travaux d’Aménagement de la Place Michel Vermughen pour un montant prévisionnel de 614000 € HT dont 87550 € H.T pour l’amélioration de la sécurité des piétons.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Le Conseil Municipal le vote par 8 voix pour.

Fin du compte-rendu